

ARRETE DU MAIRE

N° 422 /25 du 20 JUIN 2025

Fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois d'août à octobre 2025

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020, portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal ;

Vu la délibération n°103/24/XII du 12 décembre 2024, fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et des taxes pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté n°418/25 du 28 mai 2025, portant délégation de signature au dixième adjoint au Maire, Madame Fémia MOTUHI ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés par la Ville pour les mois d'août de décembre 2025, au Centre Culturel et au Pôle artistique,

ARRETE**Article 1 :**

1.1 Les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore, pour les mois d'août à octobre 2025, sont fixés comme suit :

Danse : « KKT SHOW – Les Couleurs de l'Ombrelle »

Production : Association Kuru Kuru Team

Samedi 02 août 2025, à 18h00

Dimanche 03 août 2025 à 16h00

Tarif Plein : 2 500 F

Tarif Réduit : 2 000 F

Tarif Abonné : 1 500 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Danse : « Réconcilier »

Production : Association P'Art'Age

Samedi 30 août 2025, à 18h00

Tarif Plein : 2 300 F

Tarif Réduit : 1 800 F

Tarif Abonné : 1 500 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Musique : « Flagada Jones et les Mystères du Temps »

Production : Association Crescendo

Vendredi 12 septembre 2025, à 20h00

Samedi 13 septembre 2025 à 18h00

Dimanche 14 septembre 2025, à 17h00

Tarif Plein : 3 000 F

Tarif Réduit : 2 500 F

Tarif Abonné : 2 000 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Danse : « Métis »

Production : Compagnie MAADO

Vendredi 26 septembre 2025, à 20h00

Samedi 27 septembre 2025, à 18h00

Tarif Plein : 2 500 F

Tarif Réduit : 2 000 F

Tarif Abonné : 1 500 F

Petit Théâtre au Pôle artistique

Danse : « PAQUITA »

Production : Sarl Avant-Scène

Vendredi 03 octobre 2025, à 19h00

Samedi 04 octobre 2025, à 18h00

Dimanche 05 octobre 2025, à 17h00

Tarif Plein : 3 800 F

Tarif Réduit : 2 800 F

Tarif Réduit – école de danse : 2 800 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Danse : « Blanche Neige »

Production : Sarl Avant-Scène

Samedi 04 octobre 2025, à 10h00

Dimanche 05 octobre 2025, à 10h00

Tarif Unique : 2 000 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Danse : « TE VAHI ORI RA A – SE METTRE EN SCENE »

Production : Sarl Ecole de Danse TEHEI

Vendredi 17 octobre 2025, à 20h00

Samedi 18 octobre 2025, à 18h00

Dimanche 19 octobre 2025, à 16h00

Tarif Plein : 3 500 F

Tarif Réduit : 3 200 F

Tarif Abonné : 3 000 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

Cinéma : « JEUNESSE HALLOWEEN »

Production : Ville du Mont-Dore

Mercredi 29 octobre 2025, à 13h00

Tarif Adulte : 500 F

Tarif enfant : 300 F

Salle de spectacles du Centre Culturel

- 1.2 Durant les mois d'août à octobre de l'année, des spectacles autres que ceux déjà mentionnés au paragraphe 1.1 du présent arrêté pourront être organisés au Centre Culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore, il conviendra alors de fixer leurs tarifs par arrêté particulier.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville et fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal. Il sera transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publié sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 20 JUIN 2025

par délégation du Maire
La 10^{ème} adjointe



<u>Ampliations :</u>	
Subdivision Administrative Sud	1
Trésorerie de la Province Sud	1
Intéressé(e)	1
DFI (SF)	1
DSAP	1
SAG (registre et CR au CM)	1